



Report de signature chez le notaire

Par **WERRIE**, le **02/09/2009** à **15:11**

Bonjour,

J'ai signé un compromis de vente de ma maison le 29/06/09.

Je dois normalement passer chez le notaire fin septembre pour signer la vente.

Malheureusement, je viens d'apprendre que l'agence immobilière qui est en charge de ma maison n'a pas transmis le dossier au notaire ce qui repousse la date de signature.

De mon côté, j'ai signé un contrat de location d'appartement pour le 03/10/09 et je ne peux pas financièrement payer deux loyers en même temps. Je vais donc devoir faire un emprunt.

Ma question est de savoir si je peux me retourner contre l'agence immobilière pour qu'elle paie les loyers supplémentaires que je vais devoir verser?

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement,

Béatrice WERRIE